



PROCES VERBAL
N° 69/CNCMP/2013

L'an deux mille treize et le mercredi 20 novembre 2013 à 12 heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zeine, son président.

Etaients présents:

- Mohamed Abdellahi Ould Zeine, Membre du CP
- Brahim Ould Hamed, membre du CP
- Yacoub Ould Haibelty, Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Raifa Mint Hassim, membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, contrôle financier

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DES
INFRASTRUCTURES**

1°-Examen de la lettre N°493/CPMP/SI reçue le 28 octobre 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à la construction des bureaux et sièges des délégations régionales du MHUAT.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres techniques et financières proposant l'attribution des lots comme suit :

- Lot 1 à groupe SAHEL pour un montant de 102.660.619 UM TTC et un délai d'exécution de 10 mois.
- Lot 2 à ETS VETH pour un montant de 125.021.465 UM TTC et un délai d'exécution de 10 mois.
- Lot 3 à VEWZ pour un montant de 116.565.707 UM TTC et un délai d'exécution de 10 mois.

(Handwritten signatures and initials in blue ink)

- Lot 4 à YAHYA ET FRERES pour un montant de 110.533.430 UM TTC et un délai d'exécution de 10 mois.
- Lot 5 à SMCRTP pour un montant de 135.629.284 UM TTC et un délai d'exécution de 10 mois.
- Lot 6 à SOBRU pour un montant de 71.786.605 UM TTC et un délai d'exécution de 10 mois.
- Lot 7 au Gpt ECA /ETS EL ISHRAGH pour un montant de 123.964.017 UM TTC et un délai d'exécution de 10 mois.
- Lot 9 à MAGREB SERVICE pour un montant de 187.043.790 UM TTC et un délai d'exécution de 10 mois
- Lot 10 à TEWFIK OULD YENGE pour un montant de 67.129.045 UM TTC et un délai d'exécution de 10 mois.
- Lot 11 à SEB TP pour un montant de 188.663.655 UM TTC et un délai d'exécution de 10 mois.
- Lot 12 à AFRICA BATIMENT pour un montant de 145.958.899 UM TTC et un délai d'exécution de 10 mois.

2°-Examen de la lettre N°524/CPMP/SI reçue le 11 novembre 2013, demandant l'approbation du DAO relatif à la construction de la route Tintane-varbe

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAO.

3°-Examen de la lettre N°532/CPMP/SI reçue le 17 novembre 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres techniques relatives aux travaux de construction du pont de Kamour.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres techniques sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

4°-Réexamen de la lettre N°537/CPMP/SI reçue le 17 novembre 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des propositions techniques relatives au contrôle des travaux de construction de la route Bangou-Bassiknou (lot 2).

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des propositions techniques sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

5°-Réexamen de la lettre N°525/CPMP/SI reçue le 10 novembre 2013, demandant l'approbation du projet de marché relatif à la fourniture :

(Handwritten signatures and initials in blue ink)

1. d'une machine rayon X fret et une machine rayon X bagage à main ;
2. portiques.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché passé avec HTDS pour un montant de 266.67,88 Euro TTC et un délai de livraison de 30 jours.

6°-Examen de la lettre N°534/CPMP/SI reçue le 17 novembre 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives aux travaux de construction de la route Kondel-Maghama.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE SOUVERAINETE

7°-Examen de la lettre n°269/CPMP/Ssouv reçue le 14 novembre 2013, demandant l'approbation de l'additif au PPM révisé de l'agence TADAMOUN pour l'année 2013.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit additif au PPM révisé pour l'exercice 2013.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS SOCIAUX

8°-Examen de la lettre n°508/CPMP/Ss reçue le 27 octobre 2013, demandant l'approbation des rapports d'évaluation relatifs à :

1. l'acquisition de 18 ambulances et de trois véhicules TT
2. l'acquisition de 18 ambulances.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit rapport d'évaluation.

Motif : la disqualification du soumissionnaire le moins disant conforme n'est pas justifiée.

9°-Examen de la lettre n°540/CPMP/Ss reçue le 10 novembre 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à la fourniture d'équipements et de matériaux au profit de l'Ecole Nationale des Travaux Publics d'Aleg.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres techniques et financières sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.



COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU SECTEUR RURAL

10°-Examen de la lettre n°696/CPMP/sr reçue le 14 novembre 2013, demandant l'approbation du PPM révisé du cabinet et de la Direction de l'élevage pour l'exercice 2013.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM révisé pour l'exercice 2013.

11°-Examen de la lettre n°701/CPMP/sr reçue le 19 novembre 2013, demandant l'approbation de l'avenant n°2 au marché relatif à l'acquisition de véhicules au profit de la SNAAT.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP autorise la passation dudit avenant sans incidence financière.

COMMISSION DES MARCHES DES SECTEURS DES SERVICES DE BASE ET INDUSTRIES EXTRACTIVES

12°-Examen de la lettre n°823/CMSSBIE reçue le 11 novembre 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives aux travaux de construction du campus de l'Ecole de mines de Mauritanie.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit rapport d'évaluation pour les motifs suivants :

- 1- Dépassement non justifié d'un soumissionnaire, moins disant ;*
- 2- Attribution du marché à un soumissionnaire non-qualifié.*

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/ISKAN

13°-Examen de la lettre n°696/CPMP/ISKAN reçue le 12 novembre 2013, demandant la non objection sur la décision d'annuler le marché des travaux d'apprêtement de la zone de recasement et de construction d'une voie stabilisée à Boutilimit.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur la décision de l'ISKAN d'annuler ledit marché.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/SOMELEC

14°-Examen de la lettre n°1286/CPMP/SOMELEC reçue le 14 novembre 2013, demandant l'approbation du projet de marché relatif au recrutement d'un consultant chargé des travaux de l'évacuation d'énergie et du programme prioritaire de la distribution de la ville de Nouakchott.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché passé avec FICHTNER sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/APAUS

15°-Examen de la lettre n°356/CPMP/APAUS reçue le 18 novembre 2013, demandant l'approbation de la relance de l'avis de manifestation d'intérêt relatif à la mise en œuvre du projet d'électrification rurale par énergie solaire de la zone de l'Aftout Echargui.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise la relance dudit avis à manifestation d'intérêt.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE L'ADMINISTRATION, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

16°-Réexamen de la lettre n°402/CPMP/SACC reçue le 06 novembre 2013, demandant l'approbation du projet de marché relatif à la mise en œuvre d'une solution d'informatisation des activités « METIERS » de sécurité sociale.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché passé avec PSIA/Maroc pour un montant TTC de 384.080 Euro.

LE PRESIDENT

AHMED BABA OULD MOULAYE ZEINE

Les membres du comité permanent

Mohmed Abdellahi Ould Zeine,

Brahim Ould Hamed,

Yacoub Ould Haibelty

Ciré Amadou,

Raifa Mint Hassim

Abderrahmane Abdoul

